

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE AFI DE PLANIFICATION DE MISE EN ŒUVRE (APIRG)
DOUZIEME REUNION DU SOUS-GROUPE DE METEOROLOGIE (MET/SG/12)**

(Dakar, Senegal, 1 – 5 décembre 2014)

**Point 3 de l'Ordre du jour: Examen des suites réservées aux décisions issues des travaux de la réunion
Extraordinaire de l'APIRG (Lusaka, Zambie, 10-11 juillet 2014)**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE A L'ASECNA DE LA CONCLUSION 19/45 RELATIVE A L'INCLUSION
DE L'INFORMATION SUR L'ETAT DES PISTES DANS LES MESSAGES METAR/SPECI**

(Présentée par l'ASECNA)

Résumé

La présente Note d'Information donne un aperçu sur les actions en cours au niveau des Etats Membres de l'ASECNA en vue de l'application de la Conclusion 19/45 relative à l'inclusion de l'information sur l'état des pistes dans les messages METAR/SPECI.

1. Introduction:

La notification du Bureau WACAF de l'OACI datée du 11 mars 2014 sur la mise en oeuvre de la Conclusion 19/45 relative à l'inclusion de l'information sur l'état des pistes dans les messages METAR/SPECI avait demandé aux Etats de donner leur opinion avant le 31 mars. Les 17 Etats membres se sont engagés à mettre en oeuvre cette Conclusion.

2. Actions en cours au niveau des Etats Membres de l'ASECNA en vue de la Conclusion 19/45 d'APIRG 19 :

2.1 Cas de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé

De tous les aéroports de l'ASECNA ouverts à la navigation aérienne internationale, seul l'aéroport international Gnassingbé Eyadema de Lomé dispose d'une procédure de mesure et de transmission d'informations sur l'état de piste. Cette procédure contient les éléments ci-après:

- Définitions (*Piste sèche, Piste mouillée, Piste contaminée*);
- Responsabilité des différents intervenants de la plateforme aéroportuaire (*Gestionnaire de l'aéroport, Différentes structures du fournisseur des services de la NA: ATM, MET, SLI, AIM*);
- Equipements et autres moyens à utiliser (*Définition de l'instrument de mesure, formation à l'utilisation dudit instrument, Définition des autres moyens logistiques à utiliser*)
- Procédures de mesures (*Identification des intervenants, Déclenchement, Opérations de mesure, Transmission des données, Archivage*).

2.2 Cas de tous les autres aéroports de l'ASECNA

Par correspondance datée du 23 juin 2014, le Directeur général de l'ASECNA a lancé une enquête sur la présence ou non de flaques d'eau sur les pistes de l'ensemble des aéroports ouverts à la navigation aérienne internationale dans tous les Etats Membres.

Au 30 novembre 2014, 95% des aérodromes concernés ont transmis leurs données au Siège. L'analyse des informations collectées permettront d'identifier et classer les différents cas d'accumulation des eaux de

pluie sur la piste, ce qui permettra l'acquisition des équipements idoines dans le cadre du plan des services et d'équipements (PSE) à partir de l'année 2015.

3. Observation concernant le type de message approprié pour l'inclusion de l'information sur l'état des pistes dans les messages METAR/SPECI :

Concernant le type de message dans lequel l'information sur l'état des pistes doit être insérée, l'ASECNA estime qu'il serait plus judicieux que l'information soit transmise dans les messages MET REPORT ou SPECIAL qui sont des messages destinés aux usagers locaux.

4. Suite à donner par la réunion :

La réunion est invitée à:

- 1) Prendre note des renseignements contenues dans la présente Note;
- 2) Partager éventuellement l'expérience proposée par l'ASECNA avec l'appui de l'OACI.